

LA MAURICIE, TUYAU D'ÉCHAPPEMENT DE L'AMÉRIQUE

Denise Proulx

Souvent inodore, incolore et impalpable, la pollution atmosphérique en « Mauricie et Centre du Québec », qu'elle provienne des radionucléides ou des autres polluants industriels de la région, est l'une des plus élevées et des plus sournoises en Amérique du Nord. C'est à cause d'elle que près de 50 % des lacs du territoire sont acidifiés et que les taux de maladies respiratoires dépassent ceux de la moyenne québécoise, malgré le fait que la région compte moins de fumeurs que la moyenne québécoise, affirme le directeur général du Mouvement Vert Mauricie, Patrick Rasmussen. « Notre région est le tuyau d'échappement de l'Amérique du Nord. »

Avec sa géographie montagneuse et son emplacement sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, cette région représente un véritable goulot environnemental : les vents y charrient les contaminants émis par les complexes industriels des Grands Lacs et par les centrales électriques au charbon d'une dizaine d'États américains. Ces pollueurs américains émettent près de 60 % du mercure qui retombe au Québec. D'ailleurs, en Mauricie et Centre du Québec, le taux de mortalité prématurée chez les 5 à 64 ans est significativement élevé, selon Le portrait de santé - Le Québec et ses régions, publié par l'Institut national de santé publique.

Papetières polluantes

Il faut dire que les industries locales, comme les papetières, sont encore aujourd'hui de grandes émettrices de polluants atmosphériques. À elles seules, les quatre usines de Kruger et Abitibi-Consolidated rejettent annuel-



La centrale Gently-2 émet des substances radioactives cancérogènes dans l'environnement, admet Hydro-Québec.

lement dans l'air ambiant des centaines de tonnes de dioxyde de soufre, d'ammoniac, d'acide chlorhydrique et une quinzaine d'autres matières toxiques. De plus, selon Statistique Canada, les papetières auraient augmenté leurs achats de mazout lourd, aussi appelé bunker, de 600 000 tonnes en 2003 à 774 000 tonnes en 2004, haussant ainsi le rejet dans l'atmosphère d'oxydes de soufre (SO₃), largement responsables du smog urbain l'hiver dernier.

Le fait que les rejets augmentent, alors que le Protocole de Kyoto demande une réduction des gaz à effet de serre émis par la combustion de pétrole, laisse bien des chercheurs sans arguments. « La question d'aujourd'hui n'est plus celle d'une toxicité aiguë à des doses importantes de polluants, mais celle d'une toxicité chronique en rapport avec des doses d'expositions faibles mais répétées. Certains des effets prennent plusieurs années à se manifester; c'est le cas, par exemple, pour le cancer et les affections chroniques », souligne Michel Gérin, professeur au

Mauricie : urgences environnementales

(Source : Environnement Québec)

1995	Déraillement	Lac-aux-Sables	254 400 litres H ₂ S ₀₄ lac Masketsi et rivière Tawachiche
2002	Incendie	Saint-Étienne-des-Grès	Entrepôt de matières dangereuses
2002	Déraillement	Haut-Saint-Maurice	Wagons de minerai dans le lac Muska
2002	Déraillement	Parent	2 wagons (un de diesel et un d'essence)
2003	Déversement	Trois-Rivières	100 000 litres hypochlorite de sodium, 12 % dans le fleuve
2004	Déraillement	Lac-aux-Sables	13 500 litres de diesel dans la rivière Batiscan
2005	Incendie	Trois-Rivières	Fuite de gaz naturel
2005	Déversement	La Tuque	2 millions de litres de liqueur noire

département de santé environnementale et santé au travail de l'Université de Montréal.

Il est donc difficile d'établir la nocivité respective des divers polluants qui voltigent dans l'air de la région, d'autant plus que la population les respire tous en même temps. Par ailleurs, les autorités sanitaires n'ont que des données très partielles et elles hésitent à faire pression sur les industries. « Les papeteries ont fait un très grand effort il y a une décennie », explique Guy Lévesque de la Direction de la santé publique régionale, avant d'admettre que leurs rejets demeurent encore « inacceptables ».

Jaclin Ouellet, un conseiller auprès des industries forestières, qui a publié un bilan environnemental des papeteries, estime qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Mais il observe que les nouvelles normes de rejets atmosphériques, notamment pour diminuer les gaz à effet de serre (GES), préoccupent peu les industriels.

« Les papeteries sont des émettrices importantes de GES, mais cette situation n'est pas beaucoup discutée entre elles. Je dirais même que ce n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Elles ont été beaucoup plus promptes à embarquer en 1995 », observe-t-il. Cette année-là, le gouvernement

du Québec avait adopté des normes strictes en matière de traitement des eaux usées et leur avait donné trois ans pour s'y conformer.

Selon M. Ouellet, la hausse du dollar canadien et les fermetures d'usines ont actuellement plus d'impact à Ottawa que le réchauffement climatique. « L'Association des produits forestiers du Canada a ouvert un bureau à Ottawa et elle ne perd pas une occasion de faire les représentations nécessaires pour argumenter que l'industrie ne peut pas subir de nouvelles normes environnementales sans affaiblir sa compétitivité sur les marchés internationaux. »

Pourtant, avec REACH, son nouveau cadre réglementaire, l'Union européenne vient d'imputer aux producteurs et utilisateurs de produits chimiques le fardeau de prouver qu'ils sont sécuritaires. Souhaitons que le Québec s'inspire de l'Europe, où l'assainissement de l'environnement est un fer de lance de sa compétitivité économique et de sa qualité de vie.

**Détails sur le programme REACH : www.etuc.org/a/335
<http://europa.eu.int/comm/enterprise/reach>**

Exemples de rejets toxiques sur place

Source : Environnement Canada, 2002 - www.ec.gc.ca/pdb/querysite/query_f.cfm

Compagnie	Substance	Émissions	Rang provincial
Alcan Métal Primaire	Particules totales	1 235 tonnes	4/180
	Pyrène	15 960 kg	2/18
Aluminerie de Bécancour	Monoxyde de carbone	57 723	2/180
	Dioxyde de soufre	7 891	2/114
Emballages Smurfit-Stone	Méthanol	379,6 tonnes	1/113
	Arsenic	69 tonnes	5/37
	Manganèse	34,8 tonnes	7/84

Principaux pollueurs mauriciens

Source : Indice Chimiotox intégrant la charge de toutes les matières toxiques émises en tenant compte de la toxicité de chacun, programme Saint-Laurent Vision 2000 d'Environnement Canada et Environnement Québec, 1995.

Usine	Indice Chimiotox
Abitibi-Consolidated (Trois-Rivières)	19 755
Cartons Saint-Laurent * (La Tuque)	15 811
Abitibi-Consolidated (Shawinigan)	5 036
Cuir Sal-Tan (Louiseville)	4 615
Alcan Métal Primaire (Shawinigan)	3 008

* Aujourd'hui Emballages Smurfit-Stone

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS NUCLÉAIRE

Denise Proulx

Soudeur, de 1969 à 1971, à la centrale nucléaire Gentilly-1 de Bécancour, près de Trois-Rivières, Marcel Jetté ignorait tout des risques de la radioactivité sur sa santé – tout comme de nombreuses familles établies dans cette région. Greenpeace qualifie la centrale prototype de « désastre technique et financier ». Au total, elle n'aura fonctionné que 200 jours avant d'être définitivement fermée en 1981. M. Jetté est rappelé par Hydro-Québec pour entretenir, de 1980 à 1995, le bâtiment du réacteur voisin, Gentilly-2. Il estime y avoir reçu de fortes doses d'irradiations cancérogènes. En 1997, il est atteint d'un lymphome non hodgkinien, un cancer des vaisseaux et ganglions lymphatiques, bref du système immunitaire.

Hydro-Québec soutient que son exposition aux radiations n'aurait jamais dépassé les normes acceptables. « Hydro nous donnait une formation pour nous mettre en confiance au lieu de nous enseigner la méfiance. On ne nous disait pas qu'une dose de radiation d'un rem/heure, ajouté à 500 millirems et à d'autres millirems additionnés au jour le jour, feraient, qu'éventuellement, j'accumulerais une dose capable de me tuer. Selon John W. Gofman, un pionnier de l'uranium 233, il n'existe aucune exposition à la radioactivité qui soit sécuritaire. Les doses et les effets sont cumulatifs et chaque individu y réagit différemment. »

Toujours en 1997, comme la maladie de M. Jetté est au stade 4, son médecin l'avise qu'il a environ six à huit ans d'espérance de vie. Convaincu que son cancer résulte de son exposition à la radioactivité, il demande une indemnisation à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), qui la lui refuse.

Huit ans plus tard, les médecins estiment que son cancer est stable. L'homme de 68 ans utilise toute son énergie pour le faire reconnaître comme une maladie industrielle par la Commission des lésions professionnelles. Or, le 15 avril dernier, le commissaire Michel Bellemare concluait à son tour que « le cancer non hodgkinien diagnostiqué chez le travailleur n'est pas une maladie professionnelle au sens de la loi et que le travailleur n'a pas subi de lésion professionnelle. »

Pourtant, le 27 janvier 2005, le Département du travail des États-Unis reconnaissait que certains travailleurs du nucléaire exposés à la radioactivité avaient développé des cancers. Un programme de compensation prévoit d'ailleurs un versement de 125 000 \$EU à 150 000 \$EU à tout employé ou à ses descendants. Aucun programme semblable n'existe au Canada.

« L'attitude du Canada à l'égard des travailleurs du secteur nucléaire est digne du Moyen-Âge, déplore le professeur de mathématiques Gordon Edwards, président de l'organisme canadien Sortir du nucléaire. C'est complète-



Ancien travailleur du nucléaire, Marcel Jetté est convaincu que la radiation a causé son cancer.

ment irresponsable de ne pas suivre l'état de santé de ces travailleurs et d'ensuite leur faire porter la démonstration que leur maladie est la conséquence de leur contamination aux radionucléides. Tout le monde sait que cette démonstration est très difficile à établir. C'est de l'hypocrisie et une profonde injustice sociale. »

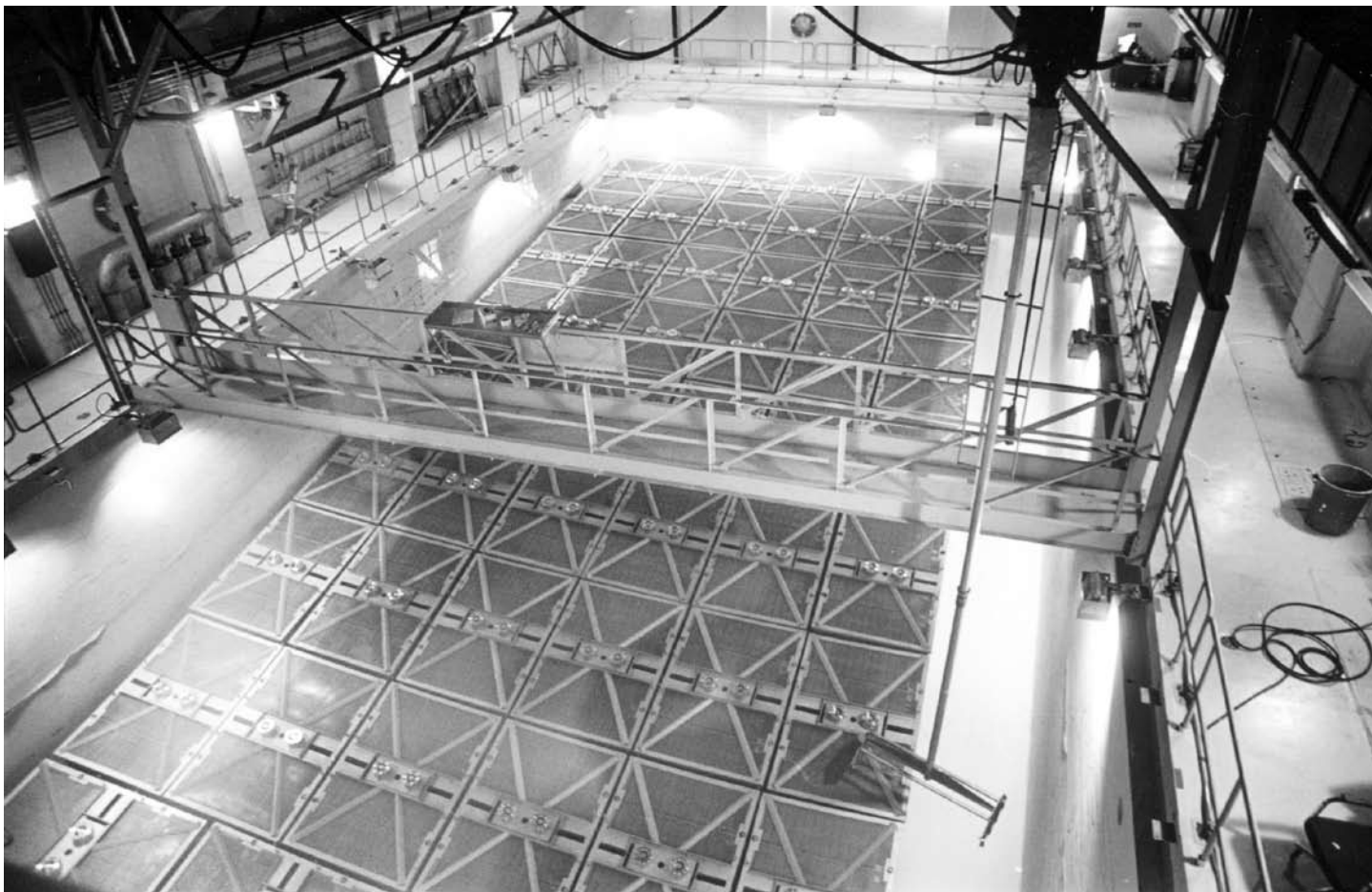
Dans une réponse écrite à nos questions, une porte-parole d'Hydro-Québec, Marcelle Trépanier, soutient « qu'il n'y a aucun dépassement des doses légales autorisées à l'organisme entier (soit de 50 millisieverts/an ou 100 mSv/5 ans) depuis le début de l'exploitation de Gentilly-2 en octobre 1983. »

Elle ajoute que Gentilly-2 a fait partie d'une étude internationale de recherche sur le cancer, menée dans 117 pays auprès de 600 000 travailleurs du nucléaire. « Santé Canada a étudié les causes de mortalité des travailleurs de 1957 à 1994. Les auteurs de l'étude en viennent à la conclusion qu'il y a moins de mortalités générales, moins de cancers et pas plus de leucémies parmi les travailleurs de l'industrie nucléaire que dans la population en général. »

Hausse de tous les cancers

Pourtant, le site Internet du Collège militaire royal du Canada affirme que « des études sur les travailleurs de l'industrie nucléaire tant nationale qu'internationale ont montré des augmentations statistiquement significatives pour tous les types de cancer coïncidant avec des niveaux accrus de doses de rayonnement cumulatives. Dans les études sur l'industrie canadienne, le cancer des poumons et les lymphomes hodgkiniens et non hodgkiniens se sont révélés être les formes de cancer les plus fréquentes chez les travailleurs de Beaverlodge et de Port Hope ».

Pour sa part, la Direction de la santé publique (DSP)



Une photo très rare: La piscine de refroidissement du combustible nucléaire usé de Gentilly-2. Ces déchets seront toxiques pendant des milliers d'années.

de la région Mauricie et Centre du Québec corrobore les données fournies par Hydro-Québec. En 2003, une étude affirmait qu'aucune hausse importante des taux de cancer n'était observée chez les gens vivant à proximité de la centrale de Gentilly-2. La DSP prend néanmoins la décision de remettre des pilules d'iode aux 6 400 personnes qui vivent dans un rayon de huit kilomètres de la centrale, et laisse des comprimés en dépôt dans les commerces, les écoles et les lieux publics. Elle distribue également 290 000 dépliant d'information concernant les risques de contamination à la radioactivité, dans un rayon de 70 kilomètres qui compte près de 600 000 personnes et crée un site Internet (voir nos ressources).

À l'automne 2004, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenait des audiences suite à la demande d'Hydro-Québec de remettre Gentilly-2 en état, et de créer un troisième lieu d'enfouissement de déchets radioactifs. Hydro a depuis reporté le début des travaux à 2013, ce qui préoccupe les écologistes qui craignent des bris catastrophiques comme ceux survenus en Ontario en 1983 et en 1986. Gentilly-2 a été construite à partir de 1973 et il y a risque de dégradation des canaux de combustible, affirmait Greenpeace dans son bulletin Réseau Vert du printemps 2005.

Le directeur de la DSP, André Dontigny, réclame la mise

en place d'un système d'alerte efficace pour avertir rapidement les citoyens vivant dans un rayon de huit kilomètres. « Ça prendrait un camion de pompier équipé d'une sirène. Il n'y a aucun système d'alerte au Québec, ni de suivi des impacts. Ça devrait être une condition de base autour d'une centrale nucléaire », ajoute le porte-parole de la DSP, Marc Nolin. Plusieurs citoyens se demandent ce qui a subitement motivé les autorités sanitaires à passer à ce mode proactif.

« Pour nous, c'est clair. Si Hydro-Québec demande au gouvernement de faire des travaux de réfection sur le réacteur, c'est que la centrale est dangereuse », tranche Michel Fugère du Mouvement Vert Mauricie. Depuis les années 1970, il réclame en vain qu'Hydro-Québec tienne un inventaire détaillé des substances radioactives produites par la centrale et de leurs effets sur les humains, la faune et la flore.

C'est qu'au début des années 1990, plusieurs événements inquiétants sont survenus dans la région : des enfants habitant à 12 km de la centrale sont nés avec des malformations congénitales associées à la radioactivité, dont des imperforations anales et des fissures palatines; plusieurs femmes ont subi des avortements spontanés au cours d'une grossesse normale; des agriculteurs ont trouvé des plantes difformes et d'autres ont rapporté des malfor-

mations congénitales chez leurs animaux, sans parler des bancs de poissons morts dans le lac Saint-Pierre.

Des mesures d'ambiance de rayons gamma ont été effectuées aux stations de contrôle radiologique régionales en 2003. Hydro-Québec reconnaît avoir mesuré toute l'année du tritium atmosphérique et jusqu'à sept fois la concentration naturelle d'une autre substance radioactive, le carbone 14 (^{14}C) atmosphérique. Toutefois, la société d'État s'empresse d'ajouter: « En 2003, les paramètres physico-chimiques des effluents respectaient les normes du ministère de l'Environnement du Québec. »

Tolérance zéro

Mais pour les citoyens de la municipalité de Champlain, aucun rejet de radionucléides n'est acceptable. « C'est bien difficile de savoir si les troubles à la glande thyroïde et autres cancers sont reliés aux rejets de la centrale nucléaire. Nous, ce qu'on observe, c'est que dans chaque foyer il y a des problèmes de santé. Ça prend une étude sanitaire indépendante, pas des études réalisées à partir des données d'Hydro-Québec, ni des études menées dans un trop vaste bassin de population », argumente la porte-parole de Zéro-Nucléaire, Nathalie Boudreault. Cette organisation citoyenne a réussi à faire afficher son logo sur le tiers des habitations de Champlain.

Devant les inquiétudes de la population, Hydro-Québec réplique que la preuve reste à faire. « Ces problèmes peuvent très bien venir de la pollution causée par le parc industriel de Bécancour », soutient Mme Trépanier. Pour sa part, la DSP affirme que le taux de radionucléides émis dans l'environnement est minime (1 %), soit l'équivalent de ce que les gens prennent par le soleil ou lors d'une radiographie. « À ce jour, il n'y a pas plus de cancers ni de malformations congénitales en Mauricie qu'ailleurs au Québec. Il est bien plus dangereux d'inhaler du chlore, de l'ammoniac ou de l'acide chlorhydrique qui pourrait s'échapper du parc industriel », affirme le porte-parole Marc Nolin.

Encore une fois, le site Internet du Collège militaire de la Défense nationale met ces dires en doute. « Selon une revue des incidences de malformations de bébés nés près des centrales nucléaires de l'Ontario, on a trouvé un nombre de cas statistiquement significatif du Syndrome de Down à Pickering, Bruce et dans le comté de Leeds/Grenville entre 1978 et 1988. Un nombre accru de cas de cancer de la thyroïde en Ontario au cours de la dernière décennie exige aussi des recherches additionnelles afin de déterminer si cette augmentation est fortuite ou reliée aux émissions des centrales nucléaires CANDU. » De plus, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a donné deux notes de C à la centrale Gentilly-2 dans deux catégories : la protection contre la radiation et l'assurance de performance. « Nous avons des améliorations à faire dans notre programme environnemental », a reconnu en mars le porte-parole de la centrale, Gilles Rhéaume, devant les caméras de la station de télévision montréalaise CFCF.

Bilan inquiétant

Des études sociosanitaires contradictoires alimentent la méfiance des citoyens. Une première, menée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux sur la période 1994 et 1998 pour les territoires de Bécancour, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et des Chenaux, conclut que, pour l'ensemble des 10 cancers les plus fréquents, « aucune problématique plus marquée ne vient distinguer le territoire par rapport à l'ensemble du Québec. »

Par contre, une étude plus récente, publiée en novembre 2004 par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et couvrant les années 1997 à 2001, indique clairement que la leucémie, le cancer du pancréas et celui de la glande thyroïde sont en hausse de façon importante à Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et à Saint-Louis-de-France, ainsi qu'à Pointe-du-lac et Bécancour, où on a identifié trois fois plus de cas que prévu. Malgré cela, la DSP continue à considérer « qu'à leur niveau actuel, les concentrations (radioactives) présentes dans l'air n'entraînent pas de risques supplémentaires décelables pour les populations des agglomérations de Bécancour et Gentilly. »

Des citoyens contestent la méthodologie utilisée par la DSP et l'Agence de la Santé. « Le ministère de la Santé fait du rubber-stamping (NDLR : Béni-oui-oui), accuse avec colère Patrick Rasmussen, le directeur général du Mouvement Vert Mauricie. Les études diluent les populations à risque à travers les grands bassins de gens beaucoup moins exposés. Ils ne font pas de suivis épistémologiques (NDLR : Étude critique des principes, des méthodes et des conclusions des différentes sciences), comment peuvent-ils dire qu'il n'y a pas de problèmes? Ils agissent comme des médecins de compagnies » (qui ferment les yeux pour ne pas déplaire au patron). « Faux, nous ferons des suivis rigoureux en 2005 », réplique l'auteur de la dernière étude sociosanitaire, Yves Pépin.

D'après Greenpeace, Hydro-Québec serait mieux de fermer Gentilly-2 car la construction et l'exploitation d'éoliennes coûtera beaucoup moins cher à long terme, sans générer de déchets radioactifs. Un pensez-y-bien...

www.urgencenucléaire.qc.ca

www.sortirdunucleaire.ca

Mouvement Vert Mauricie : (819) 532-1717

mouvementvert@bellnet.ca

Rapport de la Défense nationale : www.rmc.ca/academic/gradrech/abstracts/2004/chem2004-8_f.html

[academ/gradrech/abstracts/2004/chem2004-8_f.html](http://www.rmc.ca/academic/gradrech/abstracts/2004/chem2004-8_f.html)